

Recensement des conteuses et conteurs professionnels de l'APAC, décembre 2019

L'APAC (association professionnelle des artistes conteurs) a entrepris depuis 2015 un recensement des conteuses et conteurs professionnels exerçant régulièrement leur activité en France. La qualité de professionnel se définit par le fait de souscrire à toutes les obligations légales (contrats, salaires, etc) relevant de cette activité. Voir la définition du conteur professionnel sur le site de l'APAC.

Ce recensement a pour objectif de rendre plus visible notre profession et de connaître le nombre et la répartition géographique des conteu-r-ses. Cet outil n'est ni un annuaire, ni un catalogue, ni un objet de promotion individuelle. Son résultat est publié sur le site de l'APAC et consultable par tous.

N'apparaîtront que vos : nom d'artiste et code postal

Ce collectage d'informations a vocation à être le plus exhaustif possible dans le but d'une meilleure connaissance et reconnaissance de notre profession. La loi informatique et liberté ayant évolué, nous demandons à tous, y compris à ceux qui ont déjà été recensés entre 2015 et 2017, de nous fournir les informations ci-dessous.

Dans le cas où ou vous ne souhaiteriez pas, ou plus, figurer dans le recensement, merci de nous le signaler.

Nom d'artiste (obligatoire) : Nom, prénom, si différent (optionnel)

Adresse mail(obligatoire) : Adresse postale de contact :code postal+ ville (obligatoire) Région (obligatoire) : Téléphone (optionnel) :

Nous vous remercions par avance de votre réponse à envoyer à :

recensement@conteurspro.fr

Un accusé de réception vous sera envoyé. N'hésitez pas à partager ce message avec d'autres conteurs professionnels ! **La commission recensement de l'APAC**